



Étapes à suivre

POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU STFR



À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12^e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos: © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2019

Also available in English

Table des matières

Liste des acronymes	2
Objet du présent guide	2
Étape 1 : Ouvrir une session dans le Guichet unique et mettre à jour son profil	2
Étape 2 : Créer ou vérifier le lien entre votre profil et votre organisation	4
Étape 3 : Ajouter l'accès, les renseignements sur l'installation et les coordonnées	4
Étape 4 : Accéder au module de déclaration des gaz à effet de serre d'ECCC et des partenaires et au module d'enregistrement au STFR	5
Étape 5 : Commencer le processus d'enregistrement au STFR dans le GIGU	5
Étape 6 : Créer une demande d'enregistrement	6
Étape 7 : Entrer les renseignements relatifs à la personne responsable	9
Autres personnes responsables.....	10
Agent autorisé	11
Personne-ressource	13
Étape 8 : Saisir les renseignements sur l'installation	15
Étape 9 : Sélectionner les activités assujetties	22
Étape 10 : Écran Émissions de GES	23
Étape 11 : Présenter une demande d'enregistrement	25
Autres actions liées à la demande d'enregistrement	26
Supprimer une demande.....	27
Créer un avis de changement	28
GLOSSAIRE.....	30
Agent autorisé	30
Personne-ressource	30
Installation assujettie.....	30
Installation.....	30
Adresse physique de l'installation	30
Exploitant.....	30
Personne responsable	30

Liste des acronymes

ARC	Agence du revenu du Canada
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
CO ₂ e	Équivalent de dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GIGU	Gestionnaire d'information du Guichet unique
INRP	Inventaire national des rejets de polluants
PDGES	Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre
RA	Agent autorisé
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SFTR	Système de tarification fondé sur le rendement

Objet du présent guide

Le présent guide explique comment présenter une demande d'enregistrement d'une installation auprès d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) dans le Système de tarification fondé sur le rendement (STFR). Il traite des demandes de participation obligatoire et volontaire.

Avant de commencer, vous devez :

1. déterminer si votre installation répond aux critères d'une [installation assujettie](#) établis dans l'[Avis établissant les critères relatifs aux installations et aux personnes et aux mesures de publication](#) ou si vous êtes admissible à demander une désignation pour votre installation à titre d'installation assujettie;
2. pour les demandes de participation volontaire, passer en revue la [Politique concernant la participation volontaire au Système de tarification fondé sur le rendement](#) pour déterminer si l'installation répond aux critères de désignation;
3. identifier une [personne responsable](#) de soumettre la demande au nom de toutes les personnes responsables;
4. créer un compte dans le Gestionnaire d'information du Guichet unique (GIGU) pour accéder au système d'enregistrement du STFR;
 - Les personnes qui ont déjà soumis des déclarations d'installation par le module de déclaration des émissions de gaz à effet de serre d'ECCC et de ses partenaires possèdent déjà un compte GIGU. Pour créer un compte dans le GIGU, voir [Tutorial GIGU 1 : Accéder au Guichet unique d'Environnement et Changement climatique Canada pour la première fois](#).

Étape 1 : Ouvrir une session dans le Guichet unique et mettre à jour son profil

Ouvrez la page d'accueil du GIGU : <https://ec.ss.ec.gc.ca/>



Premiers utilisateurs

Si c'est la première fois que vous accédez au GIGU, consultez le [Tutoriel GIGU 1 : Accéder au Guichet unique d'Environnement et Changement climatique Canada pour la première fois.](#)

Utilisateurs déjà inscrits

Si vous êtes déjà un utilisateur, sélectionnez la langue que vous souhaitez utiliser et ouvrez une session à l'aide d'un partenaire de connexion (justificatifs d'identité de votre propre compte bancaire) ou de la CléGC.

Si vous ouvrez une session avec une nouvelle CléGC ou un partenaire de connexion, vous pouvez utiliser la fonction de récupération de compte du GIGU pour restaurer votre profil en fournissant l'adresse de courriel associée à votre profil original. Consultez le [Tutoriel GIGU 5 : Utiliser la fonction de récupération de compte.](#)

Selectionnez **Mon profil** dans le menu de gauche et ajoutez ou mettez à jour vos renseignements au besoin.

La demande sera faite au moyen du Gestionnaire d'information du Guichet unique (GIGU) et sera automatiquement remplie avec les renseignements liés à la personne qui remplit la demande dans le GIGU. L'information relative à toutes les personnes responsables qui ont présenté des rapports au module de déclaration des émissions de gaz à effet de serre d'ECCC et des partenaires est déjà dans le GIGU. Par conséquent, il sera plus simple si la demande d'enregistrement obligatoire ou de désignation volontaire est présentée par une personne responsable déjà inscrite dans le GIGU.

Étape 2 : Créer ou vérifier le lien entre votre profil et votre organisation

Cliquez sur **Organisations** dans le menu de gauche pour afficher la liste des organisations auxquelles votre profil est lié. À partir de la liste, choisissez le nom de la personne responsable de l'installation pour laquelle vous présentez une demande d'enregistrement au STFR.

The screenshot shows the 'Organisations' page of the GIGU interface. On the left, there is a sidebar with links: Accueil, Mon profil, Soumettre votre clé d'accès ECCC, Demande d'accès, Organisations, Lignes directrices, and Déconnectez. The main content area has a title 'Organisations' and a descriptive text about viewing organizations. It includes filters for 'Montrer 10 entrées' and 'Filtrer des articles'. A table lists one organization: 'OBPS Test - Michael' with 'Numéro d'entreprise' '999999999'. Navigation buttons 'Précédent' and 'Suivant' are at the bottom, along with a button to 'Ajouter une nouvelle organisation'.

Si la personne responsable ne figure pas sur cette liste, vous devrez l'ajouter. Consultez le [Tutoriel GIGU 2 : Lier votre profil à une organisation](#).

Selectionnez la personne responsable (organisation) en cliquant sur le nom et en vérifiant ou en mettant à jour les renseignements au besoin.

Conseil : Assurez-vous que l'adresse postale et l'adresse physique de l'organisation sont remplies. Si seulement l'un des champs est rempli, vous pouvez utiliser le bouton « Copier à » pour remplir l'autre.

Étape 3 : Ajouter l'accès, les renseignements sur l'installation et les coordonnées

Après avoir cliqué sur **Organisations**, cliquez sur le nom de l'organisation pour voir les détails.

Le menu de gauche se déploie pour afficher d'autres options.

- Sélectionnez **Installations** pour consulter, ajouter ou modifier une installation.
- Sélectionnez **Personnes-ressources** pour ajouter ou modifier de l'information relative aux personnes-ressources qui ne seront pas elles-mêmes des utilisateurs du système, mais qui seront citées dans les rapports.

- Sélectionnez **Sociétés mères** pour ajouter ou modifier une société mère.
- Sélectionnez **Gérer l'accès** pour gérer tous les rôles associés aux programmes et aux installations que jouent les utilisateurs au sein de l'organisation.
 - Sélectionnez **Accorder l'accès** pour générer les clés d'ECCC.

Gérer et accorder l'accès

Cliquez sur **Gérer l'accès** afin de vérifier votre niveau d'autorisation. Les rôles suivants donnent plein accès aux fonctions de préparation et de présentation du formulaire d'enregistrement, ainsi qu'au téléchargement de ce formulaire et du certificat d'installation assujettie :

- Responsable des déclarations – Toutes les installations
- Responsable des déclarations – Installations sélectionnées
- Pouvoir de signature

Si votre profil ne vous accorde pas le niveau d'accès dont vous avez besoin, consultez le [Tutoriel GIGU 2 : Lier votre profil à une organisation](#). Pour accorder l'accès à d'autres utilisateurs, consultez le [Tutoriel GIGU 4 : Gérer l'accès pour votre organisation](#).

Veillez à ce que l'information soit à jour et que le code SCIAN primaire de l'installation y soit. Il s'agit d'une étape importante, car les renseignements clés de ce profil seront automatiquement entrés dans votre demande d'enregistrement au STFR.

Un agent autorisé doit être identifié dans votre demande d'enregistrement. Nous vous recommandons d'ajouter les renseignements de l'agent autorisé dans le GIGU de manière à ce qu'ils puissent être téléchargés dans le formulaire de demande d'enregistrement au STFR et pour d'autres déclarations dans le Guichet unique.

Étape 4 : Accéder au module de déclaration des gaz à effet de serre d'ECCC et des partenaires et au module d'enregistrement au STFR

Cliquez sur **Accueil** dans le menu de gauche pour afficher les programmes de déclaration auxquels vous avez accès.

Cliquez sur la **Déclaration des émissions de GES d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et des partenaires et le Système de tarification fondé sur le rendement (STFR) d'ECCC** pour afficher le module. Un écran de bienvenue vous donne l'option d'accéder à la déclaration des émissions de GES (pour la déclaration annuelle des émissions de GES à ECCC et aux partenaires) ou à l'enregistrement au STFR. Cliquez sur **Enregistrement au STFR** dans le coin inférieur droit de la page pour commencer la demande d'enregistrement obligatoire ou de désignation volontaire d'une installation assujettie.

Conseil : Si vous ne voyez pas le lien vers le module de déclaration des émissions de gaz à effet de serre d'ECCC, vous n'y avez pas accès. Reportez-vous à l'étape 3 pour vérifier votre accès.

Étape 5 : Commencer le processus d'enregistrement au STFR dans le GIGU

Vous pouvez remplir votre demande en plusieurs séances. Pour poursuivre la préparation de votre demande dans des sessions distinctes, cliquez sur Sauvegarder. Votre application sera enregistrée et accessible au moyen du tableau de bord.

Le formulaire d'enregistrement sera rempli automatiquement à partir de certains champs du GIGU. Pour cette raison, il est important que votre profil dans le GIGU soit à jour et que les détails des organisations pour lesquelles vous présentez une demande soient à jour. Pour mettre à jour les renseignements, revenez à l'écran d'accueil du GIGU, cliquez sur **Organisations** dans le menu de gauche, puis sélectionnez les installations, personnes-ressources et autres données que vous souhaitez mettre à jour (voir l'[étape 3](#)).

Si l'information inscrite automatiquement ne reflète pas les changements apportés récemment à votre profil du GIGU, cliquez sur **Actualiser à partir du GIGU** dans la barre de menu au bas de la page.

Les modifications apportées dans le module d'enregistrement au STFR aux champs préremplis ne s'appliqueront qu'à la demande d'enregistrement en cours. Cliquez sur **Sauvegarder dans le GIGU** dans la barre de menu au bas de la page pour enregistrer les mises à jour dans le GIGU.

Après avoir mis à jour les renseignements, cliquez sur **Sauvegarder** dans la barre de menu au bas de la page pour continuer.

Étape 6 : Créer une demande d'enregistrement

Dans le menu déroulant, sélectionnez la [personne responsable](#) de l'installation pour laquelle vous présentez une demande d'enregistrement. Si la personne responsable ne figure pas dans la liste, retournez à [l'étape 2](#).

Tous les propriétaires et [exploitants](#) de l'installation sont des personnes responsables. Il peut s'agir de personnes physiques ou morales. Il peut y avoir plus d'une personne responsable par installation. Une seule demande par [installation](#) assujettie peut être présentée, même s'il y a plusieurs responsables.

Avant de présenter une demande d'enregistrement obligatoire ou de désignation volontaire, les propriétaires et les exploitants d'une installation doivent décider entre eux qui présentera la demande au nom de tous les responsables.

Si la demande est approuvée, un certificat d'installation assujettie sera délivré à la personne responsable qui présente la demande. Seule cette personne responsable peut demander de s'inscrire à titre d'émetteur auprès de l'ARC. Le statut d'émetteur est obligatoire pour pouvoir obtenir un certificat d'exemption et ainsi obtenir du combustible sans avoir à payer la redevance;

Si la demande d'enregistrement au STFR s'applique à une seule installation pour laquelle plus d'une installation ont soumis une déclaration dans le cadre du Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre au cours des dernières années, nous recommandons de préparer la demande en utilisant l'installation qui a déclaré le plus d'équivalents de dioxyde de carbone (CO₂e). Vous pourrez voir les numéros d'installation du PDGES pour les autres installation à la page Renseignements de l'installation (voir [l'étape 8](#)).

Si l'installation enregistrée au STFR est un réseau de gazoducs, une demande par gazoduc doit être présentée et préciser la partie du réseau gazoduc dans une province donnée.

Si une personne responsable exploite deux réseaux gazoducs ou plus dans une province, elle doit présenter des demandes distinctes pour chaque réseau. Vous devrez alors ajouter chaque réseau de gazoduc en tant qu'installation dans le Gestionnaire d'information du Guichet unique. Consultez l'[étape 3](#) sur la façon d'ajouter des installations dans votre profil.

Si le réseau gazoduc est un système contigu qui traverse des frontières provinciales, vous devrez soumettre une demande distincte pour le tronçon dans les autres provinces, si le gazoduc se situe dans une province, un territoire ou une région mentionnée dans la partie 2 de l'annexe 1 de la *Loi*.

Tableau de bord

i Bienvenue au module d'enregistrement en ligne du Système de tarification fondé sur le rendement (STFR). Pour débuter une nouvelle demande d'enregistrement d'une installation, identifiez la personne responsable (propriétaire ou exploitant qui soumettra la demande d'enregistrement) ci-dessous et cliquez sur le bouton « Crée une nouvelle demande » situé dans le coin inférieur droit de la page. Veuillez vous référer aux [Étapes pour la soumission d'une demande d'enregistrement au STFR](#) pour savoir comment remplir cette section.

Par la suite, le système vous aidera à naviguer dans le processus de demande qui s'applique à votre installation.

IMPORTANT : Lorsque vous ajoutez des données dans une section particulière, cliquez sur « Sauvegarder » avant de quitter la page afin de vous assurer que les données sont enregistrées. Si vous cliquez sur le bouton « Précédent », vous reviendrez au tableau de bord et les changements non enregistrés seront perdus.

Personne responsable

* Personne responsable (**requis**)

OBPS Demo

Recharger

Demande(s) d'enregistrement à titre d'installation assujettie

Nom de l'installation	Statut de la demande d'enregistrement	Détermination	Statut du certificat	No de certificat	Date d'émission	Date de révocation	Actions
-----------------------	---------------------------------------	---------------	----------------------	------------------	-----------------	--------------------	---------

Ce tableau est vide.

+ Crée une nouvelle demande

Cliquez sur le bouton + **Crée une nouvelle demande** dans le coin inférieur droit pour commencer une nouvelle demande. La page **Crée une nouvelle demande** s'affiche et énumère les installations liées à la personne responsable que vous avez sélectionnée. Vous pouvez demander l'enregistrement d'une seule installation à la fois.

Indiquez l'installation pour laquelle vous présentez une demande d'enregistrement à partir de la liste des installations dans le tableau des **Installations** et sélectionnez le bouton + à la fin de la ligne pour commencer une demande d'enregistrement.

Créer une nouvelle demande

Critère

Personne responsable

OBPS Demo

Nom de l'installation

Rechercher

Installation(s)

Cliquez sur l'icône « + » pour trouver l'installation pour laquelle vous voulez créer une demande.

Si une demande d'enregistrement a déjà été commencée pour une installation donnée, elle ne figurera pas dans le tableau ci-dessous. Cliquez sur « Annuler » pour revenir au tableau de bord afin de vérifier l'état de la demande.

Nom de l'installation	Adresse de l'installation	Actions
OBPS Demo Facility A	5 Pine Street, Ottawa, ON, K4K 4K4	
OBPS Demo Facility B	1 Brook Street, Nepean, ON, K5K 5K5	

Annuler

Si vous déjà commencé une demande d'enregistrement pour une installation, elle ne figurera pas dans le tableau des installations. Cliquez sur « Annuler » pour revenir au tableau de bord et vérifier l'état de la demande.

Si l'état affiche « En cours », vous pouvez remplir la demande d'enregistrement en cliquant sur la flèche descendante à la fin de la ligne, et choisir « Modifier » dans la liste déroulante.

Tableau de bord

Bienvenue au module d'enregistrement en ligne du Système de tarification fondé sur le rendement (STFR). Pour débuter une nouvelle demande d'enregistrement d'une installation, identifiez la personne responsable (propriétaire ou exploitant qui soumettra la demande d'enregistrement) ci-dessous et cliquez sur le bouton « Créer une nouvelle demande » situé dans le coin inférieur droit de la page. Veuillez vous référer aux [Etapes pour la soumission d'une demande d'enregistrement au STFR](#) pour savoir comment remplir cette section.

Par la suite, le système vous aidera à naviguer dans le processus de demande qui s'applique à votre installation.

IMPORTANT : Lorsque vous ajoutez des données dans une section particulière, cliquez sur « Sauvegarder » avant de quitter la page afin de vous assurer que les données sont enregistrées. Si vous cliquez sur le bouton « Précédent », vous reviendrez au tableau de bord et les changements non enregistrés seront perdus.

Personne responsable

* Personne responsable (requis)

OBPS Demo

Recharger

Demande(s) d'enregistrement à titre d'installation assujettie

Nom de l'installation	Statut de la demande d'enregistrement	Détermination	Statut du certificat	No de certificat	Date d'émission	Date de révocation	Actions
OBPS Demo Facility B	En cours	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	

Crée une nouvelle demande

Étape 7 : Entrer les renseignements relatifs à la personne responsable

Dans cette partie de la demande, nommez la ou les personnes responsables, l'agent autorisé et la personne-ressource de l'installation et fournissez les renseignements qui se rapportent à eux.

– Personne responsable

i Inscrivez le nom et les coordonnées de la personne responsable (propriétaire ou exploitant qui soumettra la demande d'enregistrement). Dans la mesure du possible, les données contenues dans le GIGU seront inscrites automatiquement. Les changements peuvent être sauvegardés dans le GIGU, au besoin.

Veuillez vous référer aux « Étapes pour la soumission d'une demande d'enregistrement au STFR » pour savoir comment remplir cette section.

Dénomination sociale

OBPS Demo

Nom commercial en anglais

OBPS Demo

Nom commercial en français

Demo pour OBPS

* Numéro d'entreprise (NE) **(requis)**

934123412

* Adresse physique de la personne responsable **(requis)**

1 Main Rue, Ottawa (Ontario), K3K 3K3, Can:



* Est-ce que cette personne responsable est un propriétaire ou un exploitant? **(requis)**

Sélectionner une option

* Quelle est la structure d'entreprise de la personne responsable? **(requis)**

Sélectionner une option

* Date à laquelle vous avez commencé à être une personne responsable pour cette installation **(requis)**

AAAA-MM-JJ



Dénomination sociale

Indiquer la dénomination sociale des personnes responsables.

Dénomination commerciale

Il s'agit du nom sous lequel une personne, une société de personnes ou une société choisit d'exercer ses activités. Il est synonyme de « nom commercial ». Le nom commercial est le nom par lequel l'entreprise peut être connue de ses clients. C'est peut-être la même chose que la dénomination sociale, mais ce n'est pas toujours le cas.

Numéro d'entreprise (NE)

Il s'agit d'un numéro d'identification de neuf chiffres attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC) à une entreprise canadienne qui s'inscrit à au moins un des comptes suivants :

- impôt sur le revenu des sociétés
- compte des importations-exportations
- retenues salariales (à la source) (comptes en fiducie)
- taxe sur les produits et services

Vous trouverez ce numéro sur tous les formulaires délivrés à une entreprise par l'ARC. Les neuf premiers chiffres qui paraissent sur ces formulaires constituent le numéro d'entreprise. Ce numéro reste le même, peu importe le nombre ou le type de comptes d'une entreprise.

Structure opérationnelle

Choisissez la bonne structure opérationnelle pour cette personne responsable dans le menu déroulant.

Date à laquelle la personne responsable est devenue responsable de l'installation.

Inscrire la date à partir de laquelle cette [personne responsable](#) est devenue un propriétaire ou [exploitant](#) de l'installation.

Conseil : Cette demande vise à recueillir des renseignements sur les propriétaires et les exploitants de l'installation. Si vous avez choisi un seul rôle (c.-à-d. propriétaire) pour la personne responsable dans la présente section, vous devez ajouter des renseignements sur d'autres personnes responsables ci-dessous.

Pour corriger cette situation, entrez les renseignements relatifs aux propriétaires et aux exploitants. Si le propriétaire est aussi l'exploitant, modifiez l'information dans le champ du propriétaire-exploitant à la page initiale de la personne responsable pour indiquer propriétaire et exploitant.

Autres personnes responsables

Tous les propriétaires et exploitants d'une installation sont des [personnes responsables](#). Entrez les renseignements requis pour chaque personne responsable supplémentaire dans la présente section.

Le tableau de la section inclut les autres personnes responsables, une fois qu'elles ont été ajoutées avec succès.

- Personne(s) responsable(s) additionnelle(s)

i Veuillez vous référer aux "Étapes pour la soumission d'une demande d'enregistrement au STFR" pour savoir comment remplir cette section.

Ajouter une nouvelle personne responsable additionnelle

Dénomination sociale	Est-ce que cette personne responsable est un propriétaire ou un exploitant?	Date de début	Adresse	Actions
Ce tableau est vide.				

Personne(s) responsable(s) additionnelle(s)

* Dénomination sociale (requis)	
Nom commercial en anglais	
Nom commercial en français	
* Numéro d'entreprise (NE) (requis)	XXXXXX
* Est-ce que cette personne responsable est un propriétaire ou un exploitant? (requis)	Sélectionner une option
* Quelle est la structure d'entreprise de cette personne responsable? (requis)	Sélectionner une option
* Date à laquelle vous avez commencé à être responsable pour cette installation (requis)	AAAA-MM-JJ
i Veuillez svp entrer l'adresse physique	
Unité	XXX
* Numéro civique (requis)	XXX
* Nom de la rue (requis)	
* Type de la rue (requis)	Sélectionner une option
Orientation de la rue	

Annuler **Ok**



Agent autorisé

L'agent autorisé est une personne ayant l'autorité d'agir pour le compte de la personne responsable et il doit signer le formulaire de demande et attester de son exactitude.

Si la personne responsable est une société, l'agent autorisé doit être un agent de la société qui est autorisé à agir au nom de cette dernière. Dans ce cas, l'agent pourrait être un agent supérieur comme :

- un président ou un coprésident de conseil d'administration,
- le président,
- le vice-président,
- le dirigeant principal des finances ou le directeur général de la société ou

- le président d'une division de la société.

– Agent autorisé



Veuillez vous référer aux "Étapes pour la soumission d'une demande d'enregistrement au STFR" pour savoir comment remplir cette section.

* Nom de l'agent autorisé (requis)



* Adresse physique (requis)



* Adresse postale (requis)



* Titre (requis)

* Personne responsable pour laquelle il/elle travaille (requis)

OBPS Demo

* Adresse courriel (requis)

courriel@domaine.com

* Numéro de téléphone (requis)

999-999-9999

Numéro de poste



* Preuve d'autorité pour agir au nom de la personne responsable (extension de fichier acceptée = pdf, jpeg, gif, png, doc, docx) (requis)

Si la personne responsable est une personne, l'agent autorisé peut être cette personne ou il peut s'agir d'une autre personne autorisée à agir en son nom. Dans le dernier cas, il faut s'assurer que la personne tierce connaît bien les activités de la société.

Si la personne responsable est une autre entité, l'agent autorisé peut être une personne qui est autorisée à agir en son nom. Encore une fois, il faut s'assurer que l'agent autorisé connaît bien les activités de la société.

Une fois que l'agent autorisé est désigné, remplissez les champs suivants s'ils ne sont pas préremplis :

Adresse physique : L'adresse physique où travaille l'agent autorisé est inscrite automatiquement à partir du GIGU. Si le champ est vide ou l'information est erronée, cliquez sur l'icône à côté du champ pour le modifier.

Adresse postale : L'adresse postale où l'agent autorisé peut recevoir la correspondance est inscrite automatiquement à partir du GIGU. Si le champ est vide ou l'information est erronée, cliquez sur l'icône à côté du champ pour le modifier.

Titre du poste et personne responsable pour lequel il travaille : Indiquez le poste de l'agent autorisé et de la personne responsable qu'il représente.

Adresse électronique : L'adresse électronique de l'agent autorisé est inscrite automatiquement à partir du GIGU. Si le champ est vide, entrez l'adresse électronique à laquelle l'agent autorisé peut être joint. Veuillez noter que tous les avis relatifs à cette demande seront envoyés à l'adresse électronique indiquée ici. Veillez à ce que ce compte de courriel soit surveillé et que les courriels de ec.stfr-obps.ec@canada.ca ne sont pas considérés comme du courrier poubelle.

Numéro de téléphone : Le numéro de téléphone de l'agent autorisé est inscrit automatiquement à partir du GIGU. Si le champ est vide, entrez le numéro de téléphone auquel l'agent autorisé peut être joint. Le personnel d'Environnement et Changement climatique Canada peut utiliser ce numéro pour communiquer avec l'agent autorisé afin d'obtenir des renseignements sur la présente demande.

Preuve de l'autorisation d'agir au nom de la personne responsable

Téléchargez un document qui montre clairement que la personne nommée comme agent autorisé a reçu l'autorisation de la personne responsable pour agir au nom de cette dernière (par exemple, une copie signée d'une décision du conseil d'administration, une lettre sur du papier avec en-tête de la société signée par le président-directeur général, etc.)

Personne-ressource

Une [personne-ressource](#) est la personne que l'agent autorisé autorise à fournir des renseignements relatifs à la demande à Environnement et Changement climatique Canada. Elle doit connaître la demande et être disponible pour répondre aux questions pendant le processus d'examen de la demande.

Il n'est pas nécessaire d'indiquer une personne-ressource. Si vous n'indiquez aucune personne-ressource, toute la correspondance concernant la demande sera envoyée à l'agent autorisé.

- Personne-ressource (si celle-ci n'est pas l'agent autorisé)



Si vous le souhaitez, désignez une personne-ressource avec laquelle ECCC peut communiquer pour obtenir de plus amples renseignements sur la demande d'enregistrement de l'installation.

Sélectionnez la personne-ressource dans la liste déroulante du GIGU ou inscrivez son nom dans les champs ci-dessous.

Même que l'agent autorisé

**** Nom de la personne-ressource (requis conditionnel)**

**** Adresse physique (requis conditionnel)**

**** Adresse postale (requis conditionnel)**

Titre

Adresse courriel

courriel@domaine.com

Numéro de téléphone

999-999-9999

Numéro de poste

Remplissez les champs suivants si la personne-ressource n'est pas l'agent autorisé :

Nom de la personne-ressource : Entrez le nom d'une personne avec qui ECCC peut communiquer pour poser des questions ou obtenir des renseignements au sujet de la demande.

Si la personne-ressource est quelqu'un déjà lié à la personne responsable dans le GIGU, cliquez sur l'icône à côté du champ pour sélectionner son nom, puis cliquez sur Sauvegarder. Les renseignements sur la personne-ressource seront automatiquement inscrits dans les champs restants en fonction de l'information saisie à son sujet dans le GIGU.

Conseil : Si les champs ne sont pas remplis ou s'ils contiennent des renseignements erronés, vous pouvez :

- a) corriger manuellement l'information et cliquer sur **Sauvegarder dans le GIGU** ou **Sauvegarder**;
- b) retourner au GIGU pour modifier et mettre à jour les coordonnées de la personne-ressource (voir l'[étape 3](#)).

Si la personne-ressource n'est pas déjà une personne-ressource dans le GIGU, entrez son nom manuellement ou mettez à jour votre profil du GIGU et actualisez cette page à partir du GIGU. Pour obtenir de l'aide sur la mise à jour des personnes-ressources, consultez le [Tutoriel du GIGU 6 : Gérer les renseignements sur les personnes-ressources](#).

Conseil : Si vous êtes la personne responsable de plusieurs installations, il est recommandé que vous saisissez d'abord toutes les coordonnées de la personne-ressource dans le compte

GIGU de votre organisation. Ainsi, vous pourrez utiliser la liste déroulante pour sélectionner la personne-ressource associée à chaque demande d'enregistrement d'une installation (voir l'[étape 3](#) ci-dessus).

Étape 8 : Saisir les renseignements sur l'installation

Vous devez inscrire les détails concernant l'installation pour laquelle vous présenter une demande d'enregistrement à l'écran **Renseignements de l'installation**.

Renseignements sur l'installation

i Cliquez sur Sauvegarder pour vérifier si tous les renseignements demandés sont inclus et enregistrer la page.
Lorsque s'affiche le message « Succès! Cette page a été sauvegardée avec succès », passez à l'élément suivant du menu de gauche (Activités).

- Renseignements généraux

Nom de l'installation

OBPS Demo Facility B

** Adresse physique de l'installation (**requis conditionnel**)

1 Brook Rue, Nepean (Ontario), K5K 5K5, Ca



** Latitude (N) (**requis conditionnel**)

44,12345

** Longitude (E) (**requis conditionnel**)

-72,12345



Veuillez vous référer aux [Étapes pour la soumission d'une demande d'enregistrement au STFR](#) pour des conseils concernant la préparation de la carte des limites de l'installation.

* Carte des limites de l'installation. (Extensions de fichiers acceptées = shp, gdb, zip, kmz, kml) (Taille maximale 10 Mo) (**requis**)

OBPS Facility Boundary Example - Parl



Code SCIAN (**requis**)

221111

Description du SCIAN

Production d'hydroélectricité

No. PDGES

No. INRP

* Province, territoire ou région (**requis**)

Sélectionner une option

Autres administrations : Si l'installation que vous souhaitez enregistrer chevauche un autre territoire, une autre province, ou frontière nationale, indiquez dans ce champ dans quelle autre administration elle se trouve. Veuillez noter que seule la partie de l'installation située à l'intérieur de la province, du territoire, ou de la région identifiée à la Partie 2 de l'Annexe 1 de la Loi peut être enregistrée comme installation assujettie au STFR.

Sélectionner une option

* Date à laquelle l'installation a commencé ses opérations (**requis**)

AAAA-MM-JJ

* S'agit-il d'un installation sur deux ou plusieurs sites? (**requis**)

Non

Nom de l'installation :

Le nom de l'installation et/ou tout renseignement supplémentaire qui, en plus du nom de la [personne responsable](#), identifie parfaitement l'installation.

Adresse physique de l'installation :

Il s'agit de l'adresse municipale de l'installation visée par la demande d'enregistrement. Si l'installation a plus d'une adresse municipale, vous devez inclure l'adresse de l'installation qui émet la majorité des émissions de gaz à effet de serre.

Carte de localisation de l'installation

Vous devez fournir une carte exacte, en haute résolution et à jour de l'emplacement et des limites de l'installation assujettie. Cette carte devrait indiquer où l'installation est située géographiquement en incluant son milieu environnant.

Pour déterminer où tracer les limites de l'installation, voir l'[Avis établissant les critères relatifs aux installations et aux personnes et aux mesures de publication](#) pour obtenir la définition applicable d'« installation ».) et pour indiquer ce que vous considérez comme étant les limites de votre installation en fonction de cette définition.

Si l'installation compte plusieurs sites, la carte doit indiquer les limites de chaque site. Les routes publiques ou les voies ferrées ne doivent pas être incluses dans les limites, à moins qu'elles ne soient bordées par l'installation sur les deux côtés et utilisées pour effectuer les activités industrielles de l'installation. En outre, toute partie d'une voie de chemin de fer utilisée exclusivement pour mener à bien les activités industrielles de l'installation fait partie de l'installation.

La carte doit être un fichier géospatial (dans un format shp, gdb, kmz ou kml) qui utilise un polygone pour décrire la limite, comme s'il s'agissait d'une clôture au niveau du sol qui encercle l'installation. Les figures suivantes sont des exemples de cartes de limites d'installations créées avec le logiciel gratuit Google Earth Pro (format kmz). La figure 1 montre une installation à un seul site et la figure 2 montre une installation multisites.

Figure 1 : Carte de localisation d'un seul site



Figure 2 : Carte de localisation d'installation multisites



Pour toute question sur les exigences relatives aux cartes, veuillez nous écrire à ec.stfr-obps.ec@canada.ca (taille maximale de fichier : 10 Mo)

Codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

Le code primaire à six chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de l'installation doit être inclus dans la demande d'enregistrement. Si vous avez commencé une demande d'enregistrement et n'avez pas encore de code SCIAN attribué pour l'installation, vous devrez revenir au GIGU et déterminer le code sur la page relative au **SCIAN, Identifiants et permis** de l'installation, qui se trouve sous Organisations/Installation. Lorsque vous revenez au formulaire de demande, cliquez sur le bouton **Actualiser de GIGU** afin d'insérer le code SCIAN mis à jour dans le formulaire d'enregistrement.

ID DU PDGES

S'il s'agit d'une demande d'enregistrement obligatoire d'une installation assujettie (c.-à-d. que vous devez présenter une demande d'enregistrement parce que l'installation est assujettie à l'[Avis concernant la déclaration des gaz à effet de serre, conformément au paragraphe 46\(1\) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(1999\)](#)), ce champ est rempli automatiquement avec les renseignements du GIGU.

ID DE L'INRP

Ce champ sera prérempli si l'installation a un numéro d'identification de l'INRP. Si l'installation pour laquelle vous présentez une demande d'enregistrement n'a pas de numéro d'identification de l'INRP, laissez ce champ vide.

Administration

Une installation doit être située dans une province, un territoire ou une région figurant à la partie 2 de l'annexe 1 de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* pour être enregistrée au STFR. Sélectionnez l'administration où se trouve l'installation.

Autres administrations

Si l'installation industrielle pour laquelle vous présentez une demande d'enregistrement chevauche une frontière provinciale, territoriale, régionale ou nationale, indiquez dans ce champ dans quelle autre administration elle se trouve. Il est à noter que seule la partie de l'installation dans la province, le territoire ou la région qui est prévue à la partie 2 de l'annexe 1 de la Loi peut être enregistrée au STFR comme installation assujettie.

Date à laquelle l'installation a commencé ses activités

Date à laquelle l'installation a commencé ses activités.

S'agit-il d'une installation sur plusieurs sites?

Vous devez préciser si l'installation pour laquelle vous présentez une demande d'enregistrement se situe sur plus d'un site (voir l'[Avis établissant les critères relatifs aux installations et aux personnes et aux mesures de publication](#) pour obtenir la définition applicable d'« installation »). Si c'est le cas, veuillez vous assurer que la carte que vous avez téléchargée ci-dessus indique les limites de tous les sites de l'installation.

- Réseau de gazoducs

* S'agit-il d'un réseau de gazoducs? (**requis**)

Non	<input checked="" type="checkbox"/>

Si la partie du réseau de gazoducs visée par la présente demande fait partie d'un réseau de gazoducs plus long pour lequel une déclaration a été faite conformément aux exigences des Avis concernant la déclaration des gaz à effet de serre (GES), en vertu du paragraphe 46(1) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), téléversez un document indiquant les émissions annuelles totales de GES pour 2014, 2015, 2016, et 2017 attribuables à cette partie. (Extensions de fichiers acceptées = doc, docx, pdf, xls, xlsx)
(Taille maximale 10 Mo)

- Plusieurs identifiants PDGES

Si l'installation visée par la présente demande se compose de deux entités ou plus pour lesquelles une déclaration a été faite en vertu des exigences d'un avis de déclaration des émissions de gaz à effet de serre conformément au paragraphe 46(1) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), téléversez un document qui indique les noms, les codes d'identification du PDGES et la quantité totale d'émissions de GES déclarées chaque année pour 2014, 2015, 2016 et 2017 pour chaque installation. (Extensions de fichiers acceptées = doc, docx, pdf, xls, xlsx) (Taille maximale 10 Mo)

	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Système de gazoducs de transport de gaz naturel

Si l'installation pour laquelle vous présentez une demande d'enregistrement est un gazoduc de transport de gaz naturel, vous avez peut-être déclaré toutes les parties du gazoduc exploitées par la même personne dans une province comme une installation pour le PDGES.

Dans le cadre du STFR, si une personne responsable a deux gazoducs ou plus en exploitation dans une même province, des demandes distinctes doivent être soumises pour chacun des gazoducs. Vous devrez peut-être ajouter chaque gazoduc en tant qu'installation dans le GIGU et n'aura donc pas d'identifiant PDGES. Dans ce cas, vous devrez télécharger un document contenant les émissions annuelles totales de gaz à effet de serre pour 2014, 2015, 2016 et 2017 qui sont attribuables aux parties qui demandent l'enregistrement.

Multiples numéros d'identification du PDGES

Étant donné que la définition « d'installation » en vertu [de l'Avis concernant la déclaration des gaz à effet de serre pour 2014, 2015, 2016 et 2017, conformément au paragraphe 46 \(1\) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(1999\)](#) (le PDGES) diffère de celle de [l'Avis établissant les critères relatifs aux installations et aux personnes et aux mesures de publication](#), l'installation pour laquelle vous présenter une demande d'enregistrement peut avoir deux numéros d'identification du PDGES, ou plus, associés aux éléments qui en font partie.

Dans ce champ, téléversez un document indiquant le nom et le ou les numéros d'identification du PDGES des éléments qui font partie de l'installation pour laquelle vous présentez une demande d'enregistrement. Inclure dans le document une explication des raisons pour lesquelles les entités distinctes sont jumelées pour former une seule installation.

Étape 9 : Sélectionner les activités assujetties

- 1) À l'écran **Activités**, vous devez indiquer s'il s'agit d'une demande d'enregistrement obligatoire ou de désignation volontaire avant de pouvoir déterminer vos activités assujetties.
- 2) Pour ajouter une activité, cliquez sur + **Ajouter une activité assujettie** dans le tableau des **Activités assujetties**.

Activités

 Cliquez sur **Sauvegarder** pour vérifier si tous les renseignements demandés ont été inclus et enregistrer la page.
Lorsque s'affiche le message « Succès! Cette page a été enregistrée avec succès », veuillez passer à l'élément suivant du menu de gauche (Émissions de GES).

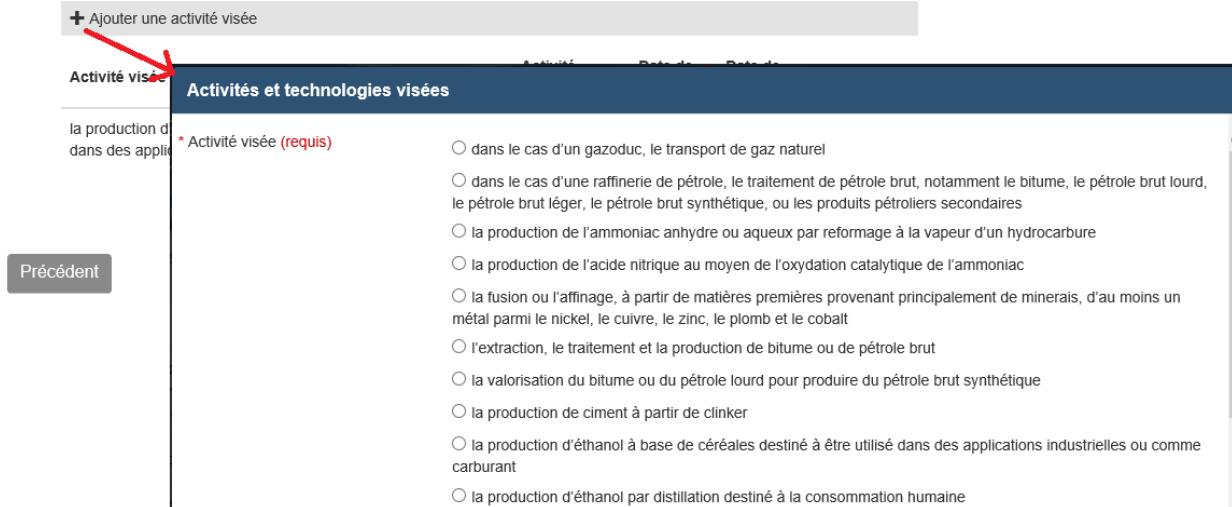
- Type d'enregistrement

* Choisissez le type d'enregistrement **(requis)**

Obligatoire 

- Activités visées

Activités et technologies visées (requis conditionnel)



+ Ajouter une activité visée

Activité visée	Activité	Date de début	Date de fin
la production d'hydrocarbures dans des applications industrielles	<input checked="" type="radio"/> Activité visée (requis)		
	<input type="radio"/> dans le cas d'un gazoduc, le transport de gaz naturel		
	<input type="radio"/> dans le cas d'une raffinerie de pétrole, le traitement de pétrole brut, notamment le bitume, le pétrole brut lourd, le pétrole brut léger, le pétrole brut synthétique, ou les produits pétroliers secondaires		
	<input type="radio"/> la production de l'ammoniac anhydre ou aqueux par reformage à la vapeur d'un hydrocarbure		
	<input type="radio"/> la production de l'acide nitrique au moyen de l'oxydation catalytique de l'ammoniac		
	<input type="radio"/> la fusion ou l'affinage, à partir de matières premières provenant principalement de minéraux, d'au moins un métal parmi le nickel, le cuivre, le zinc, le plomb et le cobalt		
	<input type="radio"/> l'extraction, le traitement et la production de bitume ou de pétrole brut		
	<input type="radio"/> la valorisation du bitume ou du pétrole lourd pour produire du pétrole brut synthétique		
	<input type="radio"/> la production de ciment à partir de clinker		
	<input type="radio"/> la production d'éthanol à base de céréales destiné à être utilisé dans des applications industrielles ou comme carburant		
	<input type="radio"/> la production d'éthanol par distillation destiné à la consommation humaine		

Précédent

- 3) Choisissez les activités assujetties qu'exerce l'installation pour laquelle vous présentez une demande d'enregistrement.
- 4) Indiquez si l'activité est l'activité principale effectuée à l'installation.
- 5) Indiquez la date à laquelle l'activité assujettie a commencé. Si l'activité a cessé, veuillez indiquer la date.
- 6) Fournissez des détails sur la principale technologie utilisée pour produire le produit de l'activité assujettie et la date à laquelle l'activité assujettie a commencé.

Étape 10 : Écran Émissions de GES

L'écran **Émissions de GES** comprend deux parties : participant obligatoire et participant volontaire. Remplissez la partie qui correspond à votre situation.

Les participants obligatoires doivent confirmer que l'installation respecte l'exigence de déclaration des GES. Les participants volontaires ne sont pas tenus de remplir cette section.

Les participants volontaires devraient consulter la politique concernant la [participation volontaire dans le Système de tarification fondé sur le rendement](#) pour connaître les facteurs que le ministre doit prendre en compte lors de la désignation d'une installation comme une installation assujettie en vertu de l'article 172 de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* (LTPCGS). Elle souligne également les procédures que le responsable de ces installations doit suivre lorsqu'il demande une telle désignation.

Plus précisément, pour une installation ayant produit une déclaration, conformément à l'*Avis concernant la déclaration des gaz à effet de serre* (GES) pour 2014, 2015, 2016 et 2017 publié en vertu du par. 46 (1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), les émissions de gaz à effet de serre de cette installation telles que déclarées en vertu de l'avis pour l'année 2017 ou ultérieure, doivent être équivalentes à 10 kt deCO₂e ou plus, veuillez procéder à [l'étape 11](#).

Dans le cas d'une installation nouvelle, rénovée ou agrandie au sens de la partie 2 de la [Politique concernant la participation volontaire au système de tarification fondé sur le rendement](#), la demande d'enregistrement doit être accompagnée d'estimations des émissions de l'installation, portant un sceau valide d'ingénieur conformément aux lois provinciales ou territoriales qui régissent la pratique du génie professionnel, qui montre que l'installation devrait produire plus de 10 kt de CO₂e par année dans les trois années suivant sa mise en service. Ces prévisions doivent être conformes aux pratiques ayant cours dans l'industrie pour ce qui est de la quantification des émissions.

Le demandeur sera en mesure de téléverser ce rapport à la section des participants volontaires. Veuillez prendre note que les formats de fichier acceptables sont les suivants : doc, docx, pdf, xls, xlsx et que la taille maximale des fichiers est de 10 Mo.

Émissions de GES

 Cliquez sur **Sauvegarder** pour vérifier si tous les renseignements ont été inclus et enregistrer la page.

Lorsque s'affiche le message : « Succès! Cette page a été sauvegardée avec succès », veuillez passer à l'élément suivant du menu de gauche (Présentation de la demande).

Participant obligatoire

 Cochez la case pour confirmer que l'installation a satisfait aux exigences de déclaration des données sur les GES. Environnement et Changement climatique Canada vérifiera l'historique des émissions à l'aide de l'identifiant PDGES associé à l'installation, tel qu'il apparaît sur l'écran « Renseignements sur l'installation », à moins que d'autres informations aient été fournies dans la section « Réseau de transport de gaz naturel » ou dans la section « Plusieurs identifiants PDGES ».

** Un rapport a été fait conformément à un Avis concernant la déclaration des gaz à effet de serre (GES) publié en vertu de l'article 46 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) à l'égard de cette installation — indiquant que l'installation a émis une quantité de gaz à effet de serre de 50 kt de CO₂e ou plus, à titre d'une ou plusieurs installations, au sens de cet avis, pour les années civiles 2014, 2015, 2016 ou 2017. **(requis conditionnel)**

Participant volontaire

 Veuillez vous référer aux [Étapes pour la soumission d'une demande d'enregistrement au STFR](#) ainsi qu'à la [Politique concernant la participation volontaire au Système de tarification fondé sur le rendement](#) pour savoir comment remplir cette section.

Téléchargez tout renseignement à l'appui requis pour votre enregistrement en tant que participant volontaire au STFR.
Veuillez vous référer à la politique sur la participation volontaire pour plus de détails (Extensions de fichiers acceptées = doc, docx, pdf, xls, xlsx) (Taille maximale 10 Mo)



Étape 11 : Présenter une demande d'enregistrement

Présentation de la demande et attestation électronique

i Utilisez le bouton **Imprimer la demande d'enregistrement** pour imprimer une copie de la demande d'enregistrement remplie afin que l'agent autorisé puisse l'examiner et la signer.

Joignez une copie numérisée de l'attestation signée ci-dessous.

Le bouton **Soumettre** apparaîtra une fois que l'attestation signée sera jointe. Après avoir cliqué sur **Soumettre**, le formulaire sera transmis à ECCC pour révision.

- Attestation

Nom de l'agent autorisé

En soumettant la présente demande d'enregistrement, j'autorise Environnement et Changement climatique Canada à utiliser mes coordonnées pour les questions liées à la mise en œuvre du système de tarification fondé sur le rendement.

J'autorise Environnement et Changement climatique Canada à communiquer avec la personne agissant en tant que personne-ressource pour obtenir des précisions ou de plus amples renseignements relatifs à la présente demande d'enregistrement.

Je certifie par les présentes que j'ai examiné(s) et que je suis familier avec les renseignements figurant dans la demande d'enregistrement, y compris toutes les pièces jointes. Sur la base de mon enquête auprès des personnes ayant produit les renseignements, je certifie qu'au meilleur de mes connaissances, les renseignements figurant dans la demande d'enregistrement sont vérifiables et complets. Je suis conscient que des pénalités importantes, notamment des amendes ou peines d'emprisonnement, seront imposées à l'endroit de toute personne qui communique des renseignements faux ou trompeurs. Je suis autorisé à fournir les renseignements figurant dans la demande d'enregistrement à Environnement et Changement climatique Canada au nom des propriétaires et des exploitants de l'installation à laquelle la présente demande d'enregistrement se rapporte.

Cette demande d'enregistrement de l'installation est par la présente soumise.

Signature : _____

Date : _____

* Joindre une attestation signée (Extensions de fichiers acceptées = doc, docx, pdf, gif, jpeg, png) (Taille maximale 10 Mo) **(requis)**

0

Précédent

 Imprimer la demande d'enregistrement

Annuler

Sauvegarder

- 1) Imprimez la demande remplie aux fins d'examen et de signature par l'agent autorisé en utilisant le bouton **Imprimer la demande d'enregistrement** dans la barre d'outils située au bas de la page **Présentation de la demande et attestation électronique**.

RAPPEL – Voir agent autorisé pour obtenir de plus amples renseignements sur le rôle de l'agent autorisé.

- 2) Joignez une copie numérisée de l'attestation signée. Conservez la version originale signée pour pouvoir la produire si nécessaire.

* Joindre une attestation signée (extension de fichier acceptée = doc, docx, pdf, gif, jpeg, png) (requis)

OBPS Sample Signed Application.docx



[Précédent](#)

[Imprimer la demande d'enregistrement](#)

[Annuler](#)

[Sauvegarder](#)

[Soumettre](#)

- 3) Cliquez sur le bouton **Soumettre** qui s'affichera. Après avoir cliqué sur **Soumettre**, le formulaire sera transmis à ECCC pour examen.

Une fois la demande d'enregistrement présentée, vous ne pouvez pas modifier ni supprimer une demande tant que le personnel d'ECCC n'a pas traité la demande et déterminé si un certificat a ou n'a pas été délivré.

Autres actions liées à la demande d'enregistrement

À partir du tableau de bord d'enregistrement, vous pouvez *modifier*, *consulter*, *télécharger* et *supprimer* une demande d'enregistrement au STFR, en plus de pouvoir consulter tout document téléchargé ou connexe de même que l'historique des activités associées à la demande. Ces fonctions sont disponibles sous la rubrique Actions du tableau des Résultats.

Personne responsable

* Personne responsable (requis) [Recharger](#)

Demande(s) d'enregistrement à titre d'installation assujettie

Nom de l'installation	Statut de la demande d'enregistrement	Détermination	Statut du certificat	No de certificat	Date d'émission	Date de révocation	Actions
STFR- installation A	En cours	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	 Modifier Télécharger l'application (PDF) Télécharger l'application (HTML) Voir les documents téléchargés Historique Supprimer

Avis | Transparence

- Sélectionnez Modifier pour ajouter des renseignements ou apporter des modifications à la demande. Vous ne pourrez modifier une demande que si son état indique En cours.
- Sélectionnez Télécharger demande (PDF) pour télécharger une version PDF imprimable de la demande d'enregistrement.

- Sélectionnez Télécharger demande (HTML) pour télécharger une version HTML imprimable de la demande d'enregistrement.
- Sélectionnez Consulter les documents téléchargés pour visualiser les documents téléchargés dans la demande (p. ex., preuve d'autorisation, cartes, schémas techniques, etc.)
- Sélectionnez Historique pour afficher une liste de toutes les déclarations soumises pour cette installation pendant l'année de déclaration en cours, en ordre chronologique.
- Sélectionnez Supprimer pour supprimer une demande de façon permanente. Cette option n'est pas disponible une fois que la demande a été soumise.

CONSEIL : Une fois qu'une demande a été soumise et qu'elle est en attente d'examen, aucune modification ne sera permise jusqu'à ce qu'elle ait été traitée par le personnel d'ECCC, que l'état de la demande affiche Soumise (traitée) et que la décision d'ECCC indique si un certificat a été délivré ou non.

Une fois la demande traitée, certaines des options de la colonne Action changent :

- La fonction Modifier disparaît et il faudra utiliser la fonction créer un avis de changement pour modifier l'information de l'installation qui se rapporte aux parties réglementées, à l'installation, aux activités et/ou aux émissions;
- Une fonction consulter la dernière version du certificat s'ajoute pour vous permettre de visualiser, télécharger et imprimer votre certificat d'installation assujettie.

Nom de l'installation	Statut de la demande d'enregistrement	Détermination	Statut du certificat	No de certificat	Date d'émission	Date de révocation	Actions
STFR- installation A	Soumis (Traité)	Certificat émis	Actif	NB-0013-01	2019-01-28	8.0	Créer un avis de changement Télécharger l'application (PDF) Télécharger l'application (HTML) Voir le dernier certificat Voir les documents téléchargés Historique

Supprimer une demande

Pour supprimer une demande en cours, cliquez sur la flèche du menu déroulant sous Actions et sélectionnez Supprimer. Vous serez invité à confirmer que vous souhaitez supprimer la demande. Sélectionnez Oui, et la demande sera supprimée.

CONSEIL : Une fois qu'une demande a été supprimée, elle ne peut être récupérée.

Personne responsable

* Personne responsable (requis) STFR démo

Demande(s) d'enregistrement à titre d'installation assujettie

Nom de l'installation	Statut de la demande d'enregistrement	Détermination	Statut du certificat	No de certificat	Date d'émission	Date de révocation	Actions
STFR- installation A	En cours	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	<input type="button" value="Modifier"/> <input type="button" value="Télécharger l'application (PDF)"/> <input type="button" value="Télécharger l'application (HTML)"/> <input type="button" value="Voir les documents téléversés"/> <input type="button" value="Historique"/> <input type="button" value="Supprimer"/>

Avis | Transparence 

Créer un avis de changement

Le formulaire Avis de changement vous permettra de modifier votre demande d'enregistrement après son traitement par le personnel d'ECCC. Vous pouvez notamment téléverser de nouveaux documents, comme une carte révisée des limites de l'installation, ou apporter des changements au responsable, à l'agent autorisé ou à la personne-ressource.

Remarque : Si la personne responsable et/ou l'activité assujettie d'une installation assujettie enregistrée changent, ECCC révoquera le certificat dans le système après notification. Une nouvelle demande d'enregistrement associée à une nouvelle personne responsable, y compris l'activité assujettie, doit être présentée au moyen du GIGU.

Pour créer un avis de changement, à partir de la section des résultats du tableau de bord, cliquez sur le menu déroulant dans la colonne Actions, puis sélectionnez Avis de changement.

Détails de la demande	
Demande STFR	
<input checked="" type="radio"/> Avis de changement	
<input type="radio"/> Personne(s) responsable(s)	
<input type="radio"/> Renseignements sur l'installation	
<input type="radio"/> Activités	
<input type="radio"/> Émissions GES	
<input type="radio"/> Présentation de la demande	

Avis de changement

Personne responsable : STFR démo

Nom de l'installation : STFR- installation A

* Veuillez svp expliquer les raisons pour lesquelles vous soumettez un avis de changement (requis)

Lorsque vous créez un avis de changement pour une installation assujettie, certains des renseignements affichés dans la section des Résultats du tableau de bord changeront :

- L'état de la demande revient à *In Progress*, et;
- La décision d'ECCC revient à S.O.

Conseil : L'état du certificat continue d'afficher actif, et le numéro du certificat reste visible.

Demande(s) d'enregistrement à titre d'installation assujettie

Nom de l'installation	Statut de la demande d'enregistrement	Détermination	Statut du certificat	No de certificat	Date d'émission	Date de révocation	Actions
STFR- installation A	En cours	S.O.	Actif	NB-0013-01	2019-01-28	S.O.	

Une fois que vous avez rempli le formulaire d'avis de changement, soumettez-le accompagné d'une attestation signée (voir l'étape 11).

Une fois que l'avis de changement a été présenté à ECCC pour examen, l'état de la demande dans la section Résultat(s) du tableau de bord passe à Soumise (en attente d'examen).

Si ECCC approuve l'avis de changement, les deux derniers chiffres du numéro du certificat changent (par exemple, NB-0013-01 sera remplacé par NB-0013-02).

Demande(s) d'enregistrement à titre d'installation assujettie

Nom de l'installation	Statut de la demande d'enregistrement	Détermination	Statut du certificat	No de certificat	Date d'émission	Date de révocation	Actions
STFR- installation A	Soumis (Traité)	Nouveau certificat émis	Actif	NB-0013-02	2019-01-28	S.O.	

GLOSSAIRE

Agent autorisé

- a) lorsque la personne responsable est une personne physique, cette personne ou une autre personne qui est autorisée à agir en son nom;
- b) lorsque la personne responsable est une personne morale, un dirigeant de celle-ci qui est autorisé à agir en son nom;
- c) lorsque la personne responsable est une autre entité, une personne qui est autorisée à agir en son nom.

Personne-ressource

La personne que l'agent autorisé autorise à fournir des renseignements relatifs à la présente demande à Environnement et Changement climatique Canada. Elle doit connaître la demande et être disponible pour répondre aux questions pendant le processus d'examen de la demande.

Il n'est pas nécessaire d'indiquer une personne-ressource. Si aucune personne-ressource n'est nommée, toute la correspondance concernant cette demande est envoyée à l'agent autorisé.

Installation assujettie

Une installation qui répond aux critères établis dans l'[*Avis établissant les critères relatifs aux installations et aux personnes et aux mesures de publication*](#)

Installation

*Voir définition dans l'[*Avis établissant les critères relatifs aux installations et aux personnes et aux mesures de publication*](#)*

Adresse physique de l'installation

L'adresse municipale de l'installation en vertu de laquelle la demande d'enregistrement est remplie.

Exploitant

La personne qui a la responsabilité et qui effectue la gestion ou le contrôle d'une installation.

Personne responsable

Les propriétaires ou exploitants d'une installation sont les personnes responsables. Il peut s'agir de personnes ou d'autres entités. Il peut y avoir plusieurs personnes responsables par installation.